



CAPD du 29 avril 2021

Déclaration du SE-Unsa 71

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Bien que nous vous ayons alerté lors des dernières instances de début de semaine, nous réitérons nos inquiétudes face à la situation épidémique et nous vous confirmons la lassitude de nos collègues face aux difficultés rencontrées dans nos écoles. Maintenir l'ouverture de nos écoles sans entretenir la situation épidémique tout en protégeant les personnels et les élèves relève presque de l'exploit impossible. Nous avons reçu hier les autotests, ce qui est une avancée, mais une belle opportunité a été perdue de vacciner l'ensemble des enseignants pendant les vacances scolaires. Nous connaissons tous des collègues qui n'ont pas attendu d'être éligibles à la vaccination via l'Éducation Nationale pour se faire vacciner par leur médecin. Mais, cela reste marginal. Le SE-Unsa 71 demande que tous les personnels enseignants, AESH ou en contact avec les élèves, quel que soit leur âge ou leur situation médicale personnelle, soient vaccinés s'ils le souhaitent.

Tenir les dix semaines à venir est l'objectif commun des enseignants et de l'administration. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire d'éviter de laisser un enseignant malade, asymptomatique ou non encore déclaré, contaminer plusieurs de ses collègues qu'il ne côtoie pas habituellement dans son école. Nous demandons donc, dans l'intérêt du service, que les réunions de constellations qui restent programmées en présentiel, soient reportées ou effectuées en distanciel.

Cette CAPD va examiner le projet d'avancement accéléré d'échelon 2020/2021 pour la dernière fois. Nous regrettons que les organisations syndicales ne soient plus associées à ce projet. En effet, comment pourrions-nous vous alerter à

propos des situations particulières ? L'informatique n'est pas une science infallible. Les collègues s'adressent à nous quand ils n'arrivent pas à comprendre et à résoudre une situation problématique bien qu'ayant alerté vos services.

Enfin, en cette période de mouvement, nous déplorons encore et toujours l'absence d'association des organisations syndicales aux opérations de mouvement. Les mutations intra-départementales restent un moment important et préoccupant pour nos collègues. Certaines erreurs ne sont pas décelables sans vérifications approfondies. A plusieurs, nous sommes plus efficaces. Ce manque de transparence et de contrôle ouvre grand la porte de la suspicion. Alors qu'on encourage la bienveillance via une bonne gestion des ressources humaines, l'absence de contrôle syndical des opérations de mutation constitue un véritable recul pour la profession et porte la signature de ce ministre qui a consacré son temps à restreindre le paritarisme.

Les élus du SE-Unsa 71